

## SOMMAIRE

## CHIFFRES CLÉS

<b>IMPÔT SUR LE REVENU</b> .....	3
<b>PLUS-VALUES DES PARTICULIERS</b> .....	7
<b>IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)</b> ...	12
<b>DROITS D'ENREGISTREMENT SUR CESSIONS D'ACTIFS</b> .....	13
<b>AUTRES CHIFFRES</b> .....	14

## THÈMES

<b>LE COUPLE</b> .....	23
Tableau comparatif des modes de conjugalité .....	23
Pouvoirs des époux .....	24
Mesures provisoires .....	25
Fiscalité du couple .....	27
<b>ACTUALITÉ DU DIVORCE</b> .....	29
Nouveau divorce par consentement mutuel ...	29
Pouvoirs liquidatifs du juge du divorce .....	39
<b>PRESTATION COMPENSATOIRE</b> .....	41
Critères .....	41
Synthèse des principales méthodes de calcul de la prestation compensatoire. ....	41
Modalités et fiscalité de la prestation compensatoire .....	45
Révision de la prestation compensatoire .....	46
<b>LES ENFANTS</b> .....	47
Filiation .....	47
Autorité parentale .....	54
Obligations alimentaires .....	58
Barème des pensions alimentaires .....	60
Quotient familial et fiscalité des pensions alimentaires .....	61
Abandon de famille .....	62
Procédure d'assistance éducative .....	63
<b>LES MAJEURS PROTÉGÉS</b> .....	65
Principaux textes .....	65
Procédures .....	66
Documents utiles .....	69
Tableau comparatif des mesures de protection juridique .....	70

<b>AIDES SOCIALES</b> .....	73
Aide juridictionnelle .....	73
Prestations destinées aux familles .....	74
<b>SUCCESSIONS ET LIBÉRALITÉS</b> .....	79
Dévolution légale et option des héritiers .....	79
Dévolution volontaire .....	81
Fiscalité des successions et libéralités .....	82
Procédure du partage en cas d'échec des discussions amiables .....	87
<b>INTERNATIONAL</b> .....	89
Tableau de synthèse des instruments européens .....	89
Divorce et responsabilité parentale .....	92
Régimes matrimoniaux .....	98
Obligations alimentaires .....	102
Successions .....	104
Autres textes utiles de droit interne .....	106
Convention européenne des droits de l'Homme : articles les plus utilisés .....	107
Autres instruments internationaux utiles .....	109
Tableau de synthèse des instruments applicables dans les rapports franco-marocains .....	109
Principaux grands arrêts .....	113

## PROCÉDURE

<b>TABLEAU COMPARATIF DES MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS</b> .....	117
<b>COMPÉTENCE D'ATTRIBUTION ET TERRITORIALE EN 1<sup>re</sup> INSTANCE</b> .....	119
<b>VOIES DE RECOURS</b> .....	122
<b>DIVORCE CONTENTIEUX ET NOUVEAU DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL</b> .....	127
<b>MODÈLES DE DÉCLARATIONS ET ATTESTATION</b> ..	129
Modèle de déclaration sur l'honneur détaillée ...	129
Modèle de déclaration sur l'honneur simplifiée ..	131
Modèle d'attestation .....	132
Modèle de déclaration d'acquiescement (CPC, art. 408 à 410) .....	132
<b>MISE EN GARDE DE DÉONTOLOGIE</b> .....	133

## PRATIQUE

<b>CONTACTS ET SITES UTILES</b> .....	135
<b>PRINCIPAUX SITES UTILES EN DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ</b> .....	136

# CHIFFRES CLÉS

Impôt sur le revenu . . . . .	3	Droits d'enregistrement sur cessions d'actifs . . .	13
Plus-values des particuliers. . . . .	7	Autres chiffres . . . . .	14
Impôt sur la fortune immobilière (IFI) . . . . .	12		

## ! Chiffres clés et rubriques fiscales diverses :

- Principes et taux d'imposition en l'état de la législation en vigueur au moment de la rédaction
- Règles applicables aux personnes physiques, résidentes fiscales françaises
- Exposé synthétique et non exhaustif (notamment exclusion des cas particuliers et des régimes spécifiques ou dérogatoires)

! Entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (et des prélèvements sociaux) au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec mécanisme du « crédit d'impôt modernisation du recouvrement » (CIMR) au titre de l'année 2018 (année de transition) (LF 2017, LFR 2017, Ord. n° 2107-1390, 22 sept. 2017)

## IMPÔT SUR LE REVENU

### ■ BARÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU - ANNÉE 2017

(CGI, art. 197 I-1)

Fraction du revenu imposable (une part)	Taux
< 9 807 €	0 %
De 9 807 € à 27 086 €	14 %
De 27 086 € à 72 617 €	30 %
De 72 617 € à 153 783 €	41 %
> 153 783 €	45 %

### ■ CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES HAUTS REVENUS (CEHR)

(CGI, art. 223 sexies)

Taux de la CEHR Fraction du revenu fiscal de référence	Contribuable célibataire, veuf, séparé ou divorcé	Contribuable marié ou pacsé (soumis à imposition commune)
< 250 001 €	/	/
Entre 250 001 et 500 000 €	+ 3 %	/
Entre 500 001 et 1 000 000 €	+ 4 %	+ 3 %
> 1 000 000 €	+ 4 %	+ 4 %

# Quotient familial et fiscalité des pensions alimentaires

## ■ QUOTIENT FAMILIAL

<b>Enfants à charge</b> (CGI, art. 196 et 6-3)	Enfants mineurs  Enfants majeurs susceptibles d'être considérés comme à charge : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Âgés de moins de 21 ans</li> <li>• Âgés de moins de 25 ans et poursuivant leurs études</li> <li>• Infirmes, quel que soit leur âge</li> </ul>
<b>Modalités de rattachement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants célibataires mineurs : [blurred]</li> <li>• Enfants célibataires majeurs : [blurred]</li> <li>• Enfants infirmes : [blurred]</li> </ul>
<b>Cas particulier de la résidence alternée</b> (CGI, art. 194)	Principe = partage de manière égale de la majoration de quotient familial, chaque parent étant présumé assumer à égalité au quotidien l'entretien de l'enfant  Dérogations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposition contraire dans [blurred]</li> <li>• Présomption écartée s'il [blurred]</li> </ul>
<b>Plafonnement des effets du quotient familial</b> (CGI, art. 197 I-2)	1 527 € par demi-part additionnelle et 763,50 € par quart de part additionnel (revenus 2017)

## ■ NOMBRE DE PARTS POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL SITUATIONS LES PLUS FRÉQUENTES

Nombre de personnes à charge (CGI, art. 194 et s.)	Imposition commune (mariés / pacsés) + Veuf (année du décès du conjoint)	Célibataire, divorcé ou séparé Vivant seul au 31/12	Célibataire, divorcé ou séparé Ne vivant pas seul au 31/12	Veuf
0	2	1	1	1
1	2,5	2	1,5	2,5
2	3	2,5	2	3
3	4	3,5	3	4
4	5	4,5	4	5
Par personne à charge supplémentaire	+ 1			
Personne titulaire d'une carte d'invalidité	+ 0,5			

# SUCCESSIONS ET LIBÉRALITÉS

Dévolution légale et option des héritiers . . . . .	79	Fiscalité des successions et libéralités. . . . .	82
Dévolution volontaire . . . . .	81	Procédure de partage en cas d'échec des discussions amiables . . . . .	87

## Dévolution légale et option des héritiers

### ■ DÉVOLUTION LÉGALE

	Règles	Notes
En l'absence de conjoint survivant (CS)	<p><b>Ordre des héritiers</b></p> <p>1/ Les enfants et leurs descendants, 2/ Les père et mère, les frères et sœurs et les descendants de ces derniers (répartition au sein de cet ordre cf. articles 736 à 738-2 du Code civil), 3/ . . . . . 4/ . . . . .</p> <p>(C. civ., art. . . . .)</p>	<p>La présence d'héritier(s) d'un ordre, exclut les ordres suivants.</p> <p>Calcul des degrés : En ligne directe : . . . . .</p> <p>Représentation : . . . . .</p>
En présence d'un conjoint survivant (CS)	<p><b>En présence d'enfants</b></p> <p>(C. civ., art. 757)</p> <p>Si tous les enfants sont issus des deux époux, choix entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• . . . . .</li> <li>• . . . . .</li> </ul> <p>Si un ou plusieurs enfants ne sont pas issus des deux époux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• . . . . .</li> </ul>	<p><u>Masse de calcul</u> du ¼ du CS :</p> <p>. . . . .</p> <p><u>Masse d'exercice</u> du ¼ du CS :</p> <p>. . . . .</p>
	<p><b>En l'absence d'enfant</b></p> <p>En présence du père et/ ou de la mère : . . . . .</p> <p>En l'absence des père et mère, . . . . .</p>	<p>. . . . .</p>

# INTERNATIONAL

Tableau de synthèse des instruments européens . . . . .	89	Convention européenne des droits de l'Homme : articles les plus utilisés. . . . .	107
Divorce et responsabilité parentale. . . . .	92	Autres instruments internationaux utiles . . .	109
Régimes matrimoniaux . . . . .	98	Tableau de synthèse des instruments applicables dans les rapports franco-marocains . . . . .	109
Obligations alimentaires . . . . .	102	Principaux grands arrêts . . . . .	113
Successions . . . . .	104		
Autres textes utiles de droit interne . . . . .	106		

## Tableau de synthèse des instruments européens

### ■ TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INSTRUMENTS EUROPÉENS APPLICABLES PAR MATIÈRE

(et des conventions de La Haye majeures applicables en France dans les relations avec des États membres de l'Union européenne)

⚠ Attention aux conventions liant la France à des États tiers, qui prévalent sur ces instruments

	Compétence judiciaire et/ou administrative	Loi applicable
Divorce, séparation de corps	<p>Règlement (CE) n° 2001/2003 du Conseil du 27 novembre 2003 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale (<b>Bruxelles II bis</b>).</p> <p>⚠ Si aucune juridiction d'un État membre n'est compétente en vertu du règlement,</p>	<p>Règlement (UE) n° 1259/2010 du Conseil du 20 décembre 2010 mettant en œuvre une coopération renforcée dans le domaine de la loi applicable au divorce et à la séparation de corps dit <b>Rome III</b>.</p> <p>⚠ Le règlement s'applique même si</p>
Nullité du mariage	<p><b>Règlement Bruxelles II bis</b> (matière matrimoniale).</p>	<p><b>Pas d'instrument européen applicable.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour les règles de fond</b> : cf. C. civ., art. 202-1</li> <li>⚠ sauf convention</li> <li>⚠</li> <li>• <b>Pour les règles de forme</b> : cf. C. civ., art. 202-2,</li> </ul>